

Photoplans 2D Photogrammétrie

Livrables Photoplans 2D Support

SOLUTIONS PROJECTIONS INCOMPATIBLES

La "Projection" constitue le référentiel de base pour l'échange des représentations 2D et 3D.

La norme officielle est la projection Conique Conforme CC** (EPSG 39**).

Cette norme n'est pas compatible avec la précédente projection Lambert II.

Projections Incompatibles Support

Dans le cas où votre fond de plan DWG de référence pour l'Orthorectification est sous la Projection Lambert II (EPSG 27562), vous devrez faire un choix, puisque cette nouvelle norme est théoriquement en vigueur depuis 2006.

Il n'y a pas de difficulté à travailler sous l'une ou l'autre projection, il faut simplement que le choix soit arrêté **avant** de commencer l'Orthorectification (*et même, avant de créer la cartographie guide pour le travail aérien*).

La Re-projection ultérieure des photographies doit être évitée si possible, car elle entraîne une interpolation des pixels qui dégrade la qualité native. D'autre part, c'est un travail complexe et onéreux.

Le travail d'évolution des Plans de référence, d'une norme vers l'autre, est de la compétence de vos partenaires Géomètres ou Créateurs des Plans de références, car il faut également faire muter toutes les couches des fichiers et tous les liens externes.

Dans le cas de l'initialisation du relevé Photogrammétrique, choisir la Projection d'exploitation.

Dans le cas d'un Suivi avec références anciennes, voici les solutions possibles :

1^{ère} Solution :

Vous décidez que la référence doit être mise à jour et donc de passer sous CC**
Et vous disposez d'un nouveau fond de plan DWG en CC**.

- Aucun coût supplémentaire pour notre prestation ne vous sera facturé.
- A CONDITION que vous nous communiquiez votre nouveau fond de plan sous CC**, **le plus tôt possible**.

2^{ème} Solution :

Vous décidez que la référence doit être mise à jour et donc passer sous CC**
Mais vous ne disposez pas d'un fond de plan projet DWG en CC**.

- Nous prendrons référence uniquement sur le Cadastre officiel CC** (ou Lambert 93 encore possible selon DGI).
- Aucun coût supplémentaire pour notre prestation ne vous sera facturé.
- Le Photoplan **ne sera plus intégrable** sous vos anciens fonds de plan Lambert II.

3^{ème} Solution :

Vous décidez de **conserver** toutes les références précédentes en Lambert II

- Nous prendrons référence sur le Photoplan précédent et votre fond de plan historique.
- Le nouveau Photoplan sera exactement superposable aux précédents.
- Ce Photoplan **se sera pas intégrable** sous le cadastre officiel en vigueur en CC**.

[savoir plus --> air-papillon.com](http://air-papillon.com)